

**DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE**  
**CANTON DE RIOZ**  
**COMMUNE DE BUSSIÈRES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2017**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1** – Approbation du PV du 22.02.2017
- 2** – Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 des 3 budgets (délib.)
- 3** – Affectation des résultats des 3 budgets (délib)
- 4** – Vote des 4 taxes : état 1259 (délib)
- 5** – Financement bancaire travaux eau potable (délib)
- 6** – Nouvelle procédure pour les facturations eau et assainissement 2017 (délib)
- 7** – Tarif de l'assainissement (Délib)
- 8** – PLUi (délib)
- 9** – Travaux eau potable : choix de l'entreprise retenue.
- 10** - Questions diverses : remise en eau presbytère, demande d'un locataire pour installation d'un abri de jardin – Info sur coût « noel » du groupement scolaire des Bobuchots.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 13 mars 2017, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-sept, le 21 mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrés s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX .

MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Pierrick REGARD, Mario MOREIRA.

**Absents excusés :**

MM Fabrice LALLEMAND pouvoir donné à Catherine PARTY, Pierrick REGARD pouvoir donné Emilien BRENOT

**Absente** : Anne Lise GATRAT.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

**1- APPROBATION DU PV DU 22/02/2017**

Remplacer « collectivité par commune page 2. Le Procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## 2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES 3 BUDGETS

### a) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 (principal, eau et assainissement)

Le Maire expose les comptes de gestion du trésorier rédigés par les services de la Trésorerie de Rioz au conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent les comptes de Gestion au titre de l'exercice 2016 pour les budgets : PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT.

b) Les membres du conseil municipal réunis sous la présidence d'Emilien BRENOT votent les comptes administratifs de l'exercice et arrêtent ainsi les comptes

### **Compte Administratif 2016**

#### **Budget Principal**

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>		<u>Recettes de Fonctionnement</u>	
Résultat de 2016 :	141 423.92 €	Résultat de 2016 :	145 843.76 €
		Excédent de	
		2015 :	103 672.67 €
Total 2016 :	141 423.92 €	Total 2016 :	249 516.43 €

#### **Résultat de Fonctionnement de 108 092.51€**

<u>Dépenses d'Investissement</u>		<u>Recettes d'Investissement</u>	
Résultat de 2016 :	72 021.94 €	Résultat de 2016 :	64 628.05 €
		Excédent de	
		2015 :	92 803.68 €
Total 2016 :	72 021.94 €	Total 2016 :	157 431.73 €

#### **Résultat d'Investissement de 85 409.79 €**

Restes à réaliser sur 2017 : 35 886.00 €(Terrain de sport : notaire, géomètre, achat terrain )

### **Compte Administratif 2016**

#### **Budget Eau**

<u>Dépenses d'Exploitation</u>		<u>Recettes d'Exploitation</u>	
Résultat de 2016 :	30 660.61 €	Résultat de 206 :	41 017.92 €
		Excédent de 2015 :	96 146.18 €
Total 2016 :	30 660.61 €	Total 2014 :	137 164.10 €

#### **Résultat d'Exploitation de 106 503.49 €**

<u>Dépenses d'Investissement</u>		<u>Recettes d'Investissement</u>	
Résultat de 2016 :	19 738.97 €	Résultat de 2016 :	8 414.01 €
		Excédent de 2015 :	9 563.88 €
Total 2016 :	19 738.97 €	Total 2016 :	17 977.89 €

#### **Résultat d'investissement de -1 761.08 €**

Restes à réaliser sur 2017 : 4 600.00€ ( BC2i + Est Républicain)

### **Compte Administratif 2016**

#### **Budget Assainissement**

<u>Dépenses d'Exploitation</u>		<u>Recettes d'Exploitation</u>	
Résultat de 2016 :	43 357.86 €	Résultat de 2016 :	32 449.57 €
		Excédent de 2015 :	19 721.17 €
Total 2016 :	43 357.86 €	Total 2016 :	52 170.74 €

#### **Résultat d'Exploitation de 8 812.88 €**

<u>Dépenses d'Investissement</u>		<u>Recettes d'Investissement</u>	
Résultat de 2016 :	13 390.64 €	Résultat de 2016 :	6 691.57 €
		Excédent de 2015 :	14 402.57 €
Total 2016 :	13 390.64 €	Total 2016 :	21 094.14 €

#### **Résultat d'investissement de 7 703.50 €**

Restes à réaliser sur 2017 : 3 275.00 € (BC2i)

Le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

**VOTE : POUR : 7      CONTRE :      ABSTENTION :**

### **3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DES 3 BUDGETS**

Délibération reportée au prochain Conseil Municipal.

### **4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Délibération reportée au prochain Conseil Municipal.

### **5 - FINANCEMENT BANCAIRE TRAVAUX D'EAU POTABLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal des propositions remises par les différentes banques ayant répondu.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1) Décident de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt court terme relais dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant : 180 000 €
  - Durée : 2 ans
  - Taux variable : Euribor 0.67 %
  - Périodicité : intérêts trimestriels / capital in fine
  - Frais et commissions : 225 €
- 2) Décident de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 166 400 €
- Durée : 18 ans
- Taux : 1.49 %
- Périodicité : remboursement annuel
- Frais et commissions : 200 €

- 3) Budgétisent les crédits correspondant sur le Budget EAU 2017
- 4) Autorisent le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

## **6 - NOUVELLE PROCÉDURE DE FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT 2017**

Après étude de divers modes de facturation, les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident : de rester au mode de facturation actuelle soit :

- Eau : abonnement plus consommation m 3 : juin 2017  
Relevé des compteurs effectué par les élus : 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril.
- Assainissement : novembre 2017

## **7 – TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixent les tarifs de l'assainissement 2017 comme suit :

### **Tarifs ASSAINISSEMENT**

<b><u>SOUS-TYPE</u></b>	<b><u>UNITE</u></b>	<b><u>Facturation 2015</u></b>	<b><u>Facturation 2016</u></b>	<b><u>Facturation 2017</u></b>
Part fixe	Branchement	35.00 €	38.00 €	<b>38.00 €</b>
Redevance	M3	1.10 €	1.21 €	<b>1.41 €</b>
Modernisation des réseaux	M3	0.155 €	0.16 €	<b>0.16 €</b>

**VOTE : à l'unanimité VOIX POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTION : 0**

## **8– PLUi**

Après lecture du projet de délibération reçu du Conseil Départemental et compte tenu du document PLU actuellement en vigueur dans la commune, les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité délibéré sur ce sujet.

## **9 – TRAVAUX EAU POTABLE CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE**

Le 13 février 2017, la commission appel d'offres a ouvert les plis. Après l'analyse des offres par le cabinet BC2i, il est proposé l'entreprise COLAS NORD EST pour un montant de 379 363.50 € HT. (Tableau récapitulatif joint).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal retiennent cette proposition et mandatent le Maire pour signer tous documents relatifs à ce marché.

**VOTE**

:      **POUR : 10**      **CONTRE : 0**      **ABSENTION :**

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

- Présence Verte : Patrice ERSA a rencontré une conseillère de Présence Verte. Il envoie son document préparatoire aux élus pour décision au prochain conseil municipal pour une participation de prise en charge.
- Réparation « remise en eau du presbytère » : seule la réparation pour la remise en eau du presbytère sera prise en charge par la commune.
- Demande de Monsieur Jérôme DEBIEF (locataire) pour l'implantation d'un abri de jardin : Les membres du Conseil Municipal ne donnent pas un avis favorable à cette demande.
- Pour info Noël du groupement scolaire des Bobuchots : Coût de l'entretien de la salle des Lavières de Boulton : 196.29 €.

La séance est levée à 23 h 45